Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC MIX DYNAMIQUE

Part A Code ISIN : FR0007006671

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.
- Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.
- Indice de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20 % d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Barclays Euro Aggregate) + 52.5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22.5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).
- Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- Les sources de performance sont les suivantes :
  - l'allocation tactique entre les classes d'actifs
  - la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
  - la sélection de valeurs
  - la gestion active du risque de taux et du risque de change

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.
- Les émetteurs d'obligations et autres de titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion)
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille
  - actions et obligations des pays émergents,
  - obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est à dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.

  Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

  Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du fonds.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro, autour de l'allocation stratégique de long terme, majoritairement exposé aux marchés d'actions.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle sont négociées les opérations de gré à gré sur des produits dérivés et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement…) voire de défaillance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

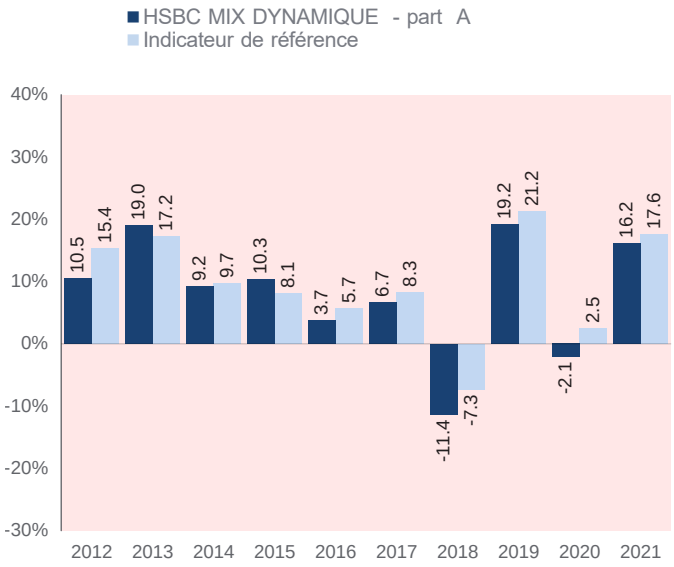
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,80%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, le 1er octobre 2015, l'objectif de gestion a été modifié. De plus le 13 juillet 2016, le FCP a été transformé en OPCVM. Enfin, le 31 mars 2021, l'indicateur de référence 5% EONIA + 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 52.5% MSCI EMU NR + 22.5% MSCI World ex EMU NR est remplacé par l'indicateur de référence: 5% €STR + 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 52.5% MSCI EMU NR + 22.5% MSCI World ex EMU NR. Pour plus d'informations sur l'indicateur de référence, se reporter à la rubrique "Objectifs et politique d'investissement".

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 6 janvier 1997.
- La part A a été créée le 6 janvier 1997.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- Les documents d'information sont également disponibles en allemand.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.